



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 16

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 20/03/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 27 mars 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mmes DEGOS, COURROS (a procuration pour M. DUBOS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE.

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à Mme COURROS), Mme DAUGREILH.

Etait absent non excusé : Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, M. TAUZIA, Mme CELIMON.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – CDG40 – Convention mission d'accompagnement année 2019

Comme vous le savez l'organigramme des services de la Ville de TARTAS repose sur trois grands services au sein de la collectivité, Administration, Services Techniques, et Education Associations Sport Animations. C'est à partir d'un travail sur les grandes missions de la collectivité et attentes des usagers que le Centre de Gestion des Landes a pris acte en 2012-2013 et validé, l'organigramme et les différentes fiches de poste des services.

Or, depuis cette période, de nouvelles missions, ou modifications sont intervenues dans le quotidien des services, aussi bien pour les services de proximité apportés aux habitants que pour l'évolution de la collectivité dans son ensemble ou son évolution démographique commune centre-bourg, chef-lieu de canton :

- Le document unique a été mis en place dans tous les services, volonté municipale et nécessité pour les agents dans le travail au quotidien avec un accompagnement du CDG40, et la Démarche Agenda 21 a été initiée comme un axe fort et transversal.
- De nouvelles installations à gérer sont apparues pour les « Services techniques », de nouveaux espaces comme les quartiers de la BRETAGNE et de la PISCINE, ou la résidence St-JACQUES, des techniques nouvelles de travail ont été prises en compte comme la démarche zéro phyto, la tonte raisonnée ou les normes accessibilité et l'AD'AP.
- L'appropriation de méthodes comme la dématérialisation et les logiciels métiers sont le quotidien des agents des « Services Administratifs », s'appuyant sur une fonction Accueil usagers de 2 agents, une fonction support de 2 agents, et la direction générale 2 à 3 agents.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



- Les prestations offertes par le service « EASA » en direction de la jeunesse ont pris un rythme soutenu, confirmé par une montée en puissance des effectifs enfants présents sur la structure centre de loisirs, tout comme l'appui apporté aux associations locales en ce compris nombre de manifestations mais aussi le bon fonctionnement du groupe scolaire ou la polyvalence à avoir sur les différentes installations.

Aussi, il convient aujourd'hui sur la base de l'organigramme affirmé des trois grands services, des effectifs connus à ce jour, de faire quelques ajustements liés à quantifier ou à adapter certaines missions, principalement pour le service « EASA », mais aussi les « Services techniques ».

Le Centre de gestion au titre de ses prestations facultatives à destination des communes, accompagne par une convention sur la base d'un tarif à la ½ journée ou journée, des missions de conseils, de réunions de services auprès des cadres de la collectivité ou des agents par service. Le CT et le CHSCT de la collectivité et les représentants élus seront associés.

Cette mission se déroulerait du printemps à l'automne 2019, permettant très rapidement de mettre en œuvre des actions concrètes ou de répondre aux évolutions apparues ces toutes dernières années.

A partir de ces éléments :

- Il est proposé d'autoriser M. le Maire d'intervenir à la signature de la convention et de tous documents liés à cette mission,
- Il est indiqué que les crédits sont prévus au budget.
- Il est précisé que la direction générale coordonnera la mission en liaison avec le centre de gestion des Landes.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire d'intervenir à la signature de la convention et de tous documents liés à cette mission.

Il est indiqué que les crédits sont prévus au budget.

Il est précisé que la direction générale coordonnera la mission en liaison avec le centre de gestion des Landes.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.